



RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1969 B 00243
Numéro SIREN : 069 502 433
Nom ou dénomination : TELEM

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2014 sous le numéro de dépôt A2014/001178

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1141167

Dénomination : TELEM
Adresse : 16 rue de L'etang ZI De Mayencin 38610 Gieres -
FRANCE-
n° de gestion : 1969B00243
n° d'identification : 069 502 433
n° de dépôt : A2014/001178
Date du dépôt : 10/02/2014

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 01/05/2013



1141167

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

- 3 FEV. 2014

ONET SECURITE
Société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros
Siège social : 35, Boulevard de l'Océan – 13009 MARSEILLE
451 327 563 RCS MARSEILLE

Sous le N° *1377*

PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} Mai 2013

Le 1^{er} Mai 2013,

Le soussigné Denis GASQUET Directeur Général, agissant en qualité de représentant de la société ONET S.A, associé unique de la société ONET SECURITE, société par actions simplifiée, au capital de 250.000 euros,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Max MASSA, Président, a part de son intention de démissionner de ses fonctions de Président pour raisons personnelles.

II - A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Max MASSA de son mandat de Président à compter de ce jour et nomme en qualité de nouveau Président, dans les conditions édictées par l'article 12 des statuts et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2017 :

Monsieur Thierry BRUNEL
Né 7 février 1962 à Antsirabe (Madagascar)
De nationalité Française,
Demeurant 21 Boulevard Gaston Crémieux – 13008 MARSEILLE

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, Monsieur Thierry BRUNEL est investi vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans la limite de l'objet social.

Il ne pourra toutefois accomplir les actes suivants, sans l'autorisation préalable de l'associé unique :

RS TB

- consentir des avals, cautions ou garanties en faveur de tiers,
- créer, acheter ou vendre des sociétés,
- ouvrir des établissements à l'étranger
- acheter ou vendre des titres de participations,
- adhérer à un GIE ou toute forme sociale entraînant la responsabilité indéfinie ou solidaire de la société
- acheter ou vendre ou louer un fonds de commerce,
- conclure un partenariat incluant un échange ou une prise de participation,
- conclure un quelconque accord concernant l'intéressement au capital des salariés,
- acheter ou vendre, consentir ou prendre en location pour un loyer annuel hors taxes supérieur à un montant fixé annuellement et égal au jour des présentes à 50.000 € hors taxes, des biens immobiliers ou conclure un crédit-bail immobilier,
- acheter ou vendre des brevets, marques, licences,
- réaliser des opérations de fusions, scissions, apports partiels d'actifs de sociétés ou d'entreprises à l'intérieur comme à l'extérieur de la Société.
- introduire des actions judiciaires en demande (hors procédure de recouvrement) dont les chefs de demande excèdent 150.000 Euros,
- dépasser les enveloppes annuelles pour les garanties données par la société auprès des tiers pour notamment garantir ses obligations,
- licencier des salariés ayant une rémunération annuelle fixe ou variable supérieure à 150.000 Euros par an,
- signer tout contrat par la société ou toute filiale impliquant un dépassement du budget annuel de fonctionnement de 10%,

Monsieur Thierry BRUNEL ne percevra aucune rémunération en contrepartie de l'exercice de son mandat. Il pourra cependant être remboursé, sur justificatifs, des frais et débours exposés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions.

Monsieur Thierry BRUNEL accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En conséquence de ce qui précède, le mandat de Directeur Général de Monsieur Thierry BRUNEL prend fin à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de ne pas pourvoir au remplacement du Directeur Général dans l'immédiat.

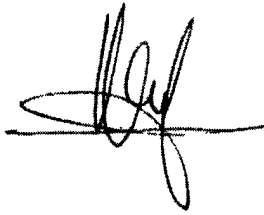
M. TB

TROISIEME DECISION

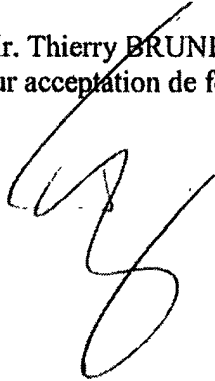
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ONET S.A.
M. Denis GASQUET
Directeur Général



Mr. Thierry BRUNEL
Bon pour acceptation de fonctions



CERTIFIÉ CONFORME

le Président

